



COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 28 octobre 2016

Présents :

Mmes Ameline DIENOT, Marie DONNAT, Françoise GROSS, Camille ROUSSEAU.
MM. Robert CARTIER, Gérard COTE, Louis WALLAERT, Christian VILLE, David MONON.

Pouvoirs :

Lauriane RANCHON a donné pouvoir à F. Gross et Jean-Christophe HERY a donné pouvoir à R. Cartier.

Rédacteur du présent compte-rendu : Marie Donnat

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 15 septembre 2016
- Rénovation thermique des bâtiments : financement (PTZ et prêt relais)
- SEDI : éclairage public
- Déneigement
- Fermage Trésanne
- Tarifs de l'eau 01/07/2016 au 30/06/2017
- CDC Trièves : finances intercommunales
- CDC Trièves : modifications des statuts
- Assurance RC commune
- ONF : coupe de bois
- Conseil des enfants

Informations - questions diverses :

- Décisions administratives
- Plantation mellifères
- Ski école
- Cérémonie 11 novembre
- Réunion publique
- P'tit tambour
- Réserve du Parc
- Loup

1. Approbation du compte rendu du 15 septembre 2016

Vote : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

2. Rénovation thermique

Pour la rénovation, les travaux ont été divisés en 7 lots. Suite à l'appel d'offre, 2 lots n'ont pas été pourvus (menuiseries extérieures et chauffage).

Les deux marchés non pourvus bénéficient d'une nouvelle échéance au 3 novembre en MAPA (Marché à Procédure Adapté). Il n'est pas nécessaire de refaire un appel d'offres.

Pour le financement de ce projet, nous avons besoin de faire un crédit afin de payer les artisans et la part auto financée, en attendant de récupérer les subventions et la TVA.

La meilleure solution pour financer ce projet (environ 400 000 €) est de faire un prêt à taux zéro de 100 000 € (à la Caisse des Dépôts et des Consignations) et un autre prêt à la Caisse d'Épargne à un taux de 0,67 %.

Le crédit à taux zéro sera pris sur 20 ans, il servira à financer les 20 % du montant total du projet. Le remboursement de l'autre crédit, environ 317 000 €, se déroulera sur trois ans.

Vote : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

3. SEDI - éclairage public

Avec ce projet, nous souhaitons diminuer la consommation électrique et remettre un matériel aux normes. Effectivement un certain nombre d'équipements arrive en fin de vie.

Il a été retenu :

- *diminuer la puissance des lampes et donc changer le lampadaire (conserver les mâts),
 - *passer de 24 à 18 points lumineux au village,
 - * mettre un interrupteur aux 4 lampadaires du jeu de boules,
 - * installer deux points d'éclairage solaire à La Chabannerie et au Rabier (un par lotissement),
 - * installer deux points d'éclairage solaire à Trézanne.
- Arrivée de Camille Rousseaux
- *des travaux électriques sont prévus au camping : la reprise de toutes les bornes des emplacements.

Proposition : Réfléchir à un éclairage de l'entrée du camping, ainsi qu'à l'arrêt de bus.

* l'éclairage de la halle sera modifié : éclairage led

* l'éclairage du clocher sera également modifier.

Proposition : vérifier les deux projecteurs qui sont enterrés dans le sol devant la porte de l'église fonctionnent.

Quel rôle ont-ils ? Doit-on les conserver ?

S'ils fonctionnent, nous les rallumerons. S'ils ne fonctionnent plus, nous les démonterons.

Le total du devis s'élève à plus de 32 000 €. Monsieur le maire nous demande l'autorisation de déposer une demande de subvention à hauteur de cette somme.

Vote : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

4. Déneigement

Il est aujourd'hui urgent de trouver une solution.

Les propositions des prestataires ne nous semblaient pas satisfaisantes (trop onéreuses, prestataire résidant loin du village ...).

Diverses solutions ont été cherchées et proposées par Christian Ville et Françoise Gross :

*Christian Ville a proposé d'intervenir cet hiver avec son tracteur mais il faut racheter une étrave qui s'adapte sur son tracteur et qui correspond à notre besoin de déneigement. Il faut également racheter des chaînes. Dans cette proposition d'achat, l'étrave actuelle, les chaînes et la plaque SETRA seront revendus.

Après plusieurs recherches, un chauffeur avait été trouvé. Mais le taux horaire proposé et surtout le montant de l'astreint ne correspondent pas à ce que nous pouvons assurer financièrement.

* utilisation de l'étrave qui appartient la commune, mais qui ne s'adapte pas sur le tracteur de Ch. Ville. Donc, problème pour trouver un tracteur.

Il est donc décidé de recontacter David Repellin afin de lui demander d'éclaircir son devis, et de lui poser la question du pouzzolane qu'il doit être étalé sur les routes et qui n'est pas spécifié dans son devis.

Départ de Christian Ville.

Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 3

5. Fermage Trézanne

M Gilles Arfi et Mme Camille Rousseaux souhaitent exploiter deux parcelles communales. Ces parcelles ont une surface de 3,5 ha, ils souhaitent les mettre en pâture.

Camille Rousseaux quitte l'assemblée le temps de la délibération.

Les tarifs fixé par la préfecture de l'Isère sont compris entre 9 et 186 € l'hectare.

Délibération : autorisation faite au maire de signer un bail avec la ferme de Trézanne pour la somme de 30 € par an pour un total de 3 ha.

Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

6. Tarif de l'eau

Il est indispensable de revoir les tarifs de l'eau. Car il est probable que cette compétence devienne intercommunale. Il est donc important, dès aujourd'hui, d'anticiper ce changement. Il faut que le budget de l'eau soit équilibré. Aujourd'hui ce budget est équilibré par le budget principal de la commune.

Les recettes s'élèvent à 24 500 € environ, les dépenses s'élèvent à 36 000 € (environ 10 000 € de travaux, 20 000 € d'amortissement de la STEP, et 6 000 € de réparations et achat de matériel).

Comment définir un nouveau tarif ?

Plusieurs propositions sont faites à l'assemblée, chaque conseiller municipal est chargé d'y réfléchir.

7. CDC Trièves : finances intercommunales

Suite à l'endettement de la communauté de communes, le président de la CDC propose plusieurs solutions :

1-le pacte scolaire : Principe de correction de notre attribution de compensation (c'est à dire que la commune devra reverser à la CDC ce que lui coûte réellement la scolarisation des enfants de la commune).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord mais souhaite les précisions suivantes de la communauté de communes :

- Justification des comptes et des projets,

- évaluation du nombre d'enfants par commune tous les ans après chaque rentrée scolaire (base de calcul),
- acceptation de cette correction dès la rentrée 2017.

Vote : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

2-participation des communes : la communauté de communes demande aux communes si elles sont d'accord pour étudier le principe d'une participation financière.

Débat :

Pourquoi financer une communauté de communes qui n'a pas de projet ?

Ce sont encore les citoyens qui vont devoir payer. Les problèmes de fiscalité retombent toujours sur les ménages.

Les communes, et St Martin en particulier, n'auront pas les moyens à court terme d'assumer le bon fonctionnement de la communauté de communes.

Il n'est pas responsable de diminuer les ressources communales.

Vote : pour : 1 contre : 6 abstention : 3

8. Modification des statuts de la CDC Trièves

Certains statuts ne sont plus en adéquation avec la loi donc il faut les modifier.

En conseil communautaire, il a été décidé de ne modifier que les statuts dont la date butoir de modification est proche.

Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 1

9. Assurance responsabilité civile de la commune

Monsieur le maire a renégocié les contrats d'assurance avec Groupama. Il a obtenu une diminution très importante, environ 2000 €.

Il demande l'autorisation de signer les contrats avec Groupama.

Vote : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

10. ONF : coupe des bois.

Selon le plan de gestion des forêts de l'ONF, les prochaines coupes de bois sur la commune auront lieu en 2017 : 100 m³ de hêtres et 400 m³ de sapin. Le conseil municipal refuse cette proposition et va faire la proposition au préfet de réaliser l'ensemble des coupes en 2018.

Vote : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

11. Conseil des enfants et des jeunes

Le 19 octobre, tous les enfants du village âgés de 0 à 17 ans étaient conviés à la salle Eloi Ville, afin de se rencontrer, de partager un goûter et de jouer dans un premier temps.

Puis dans un deuxième temps, nous avons entamé une discussion autour du fait d'être jeune élu sur sa commune et donc de créer un conseil municipal des enfants et des jeunes.

Beaucoup d'idées et de projets sont ressortis de cette discussion, de nombreux enfants et jeunes se sont portés candidats pour être élus au sein du conseil municipal des enfants et des jeunes.

La prochaine étape est la préparation des élections, la campagne électorale des enfants /jeunes, et les élections.

Création d'un conseil municipal des enfants et des jeunes : délibération reportée après les élections des membres du conseil des enfants.

En parallèle, monsieur le maire propose la création d'un comité de réflexion sur l'avenir de notre village (le conseil des aînés). Pourra être proposé à des personnes ayant eu une expérience communale (anciens maires, conseillers, secrétaire...).

Informations. Questions diverses.

*Décisions administratives du 25/06/16 ou 15/09/16

* plantations mellifères :

la commune a obtenu une enveloppe de 500 euros (TEPOS). Nous allons donc planter des arbres fruitiers en-dessous du terrain de boules.

*Ski école :

cette année, c'est le foyer de ski de fond (et non plus le Sou des Ecoles) qui organisera les sorties de ski des écoliers (transports, matériel, cours de ski). La commune subventionnera donc le foyer de ski de fond de Chichilianne.

* cérémonies du 11 novembre :

10h20 : projection du film « il est resté jusqu'à la nuit en attendant que le jour arrive » à la salle Eloi Ville .

11 heures : commémoration devant le Mémorial de l'église avec inauguration d'une plaque, suivie d'un pot.

*Réunion publique : 5 novembre:

Les principaux sujets abordés seront les travaux des bâtiments communaux et les finances communales et intercommunales.

*Réserve du parc naturel du Vercors :

une altercation a eu lieu entre des personnes qui roulaient en Quad et des promeneurs sur le chemin de Papavet. Une plainte a été déposée en gendarmerie par les promeneurs, le parc naturel du Vercors et la commune de Saint-Martin de Clelles.

Ce problème en a fait ressurgir un autre : monsieur le maire autorise certaines personnes à circuler sur ce chemin en voiture (par exemple les chasseurs ou exploitants agricoles, forestiers...) or ce chemin (ou une partie) est incluse dans la Réserve du parc naturel du Vercors.

*Loup :

les communes de Château Bernard , Chichilianne et St Martin de Clelles, touchées récemment par des attaques de loup, se posent la question de trouver une solution pour subvenir aux frais occasionnés par les attaques du loup et chiens de berger, qui ne sont pas remboursés par les assurances.

Prochain conseil : le vendredi 2 décembre 2016 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance commencée à 20h00 est levée à 00h45.

Réunion publique : samedi 5 novembre 2016 à 10 heures.